l'écho de la saloche

Le magazine d'informations de Nieulle-sur-Seudre

N° 1 | ÉTÉ 2017



P.6 – Le dossier

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LA COMMUNE MONTRE L'EXEMPLE

P. 8
Notre environnement
Vers le zéro phyto pour l'entretien des espaces verts

P. 13
Une page d'histoire
Une salle des conseils extraordinairement « présidentielle »

Rejoignez-nous sur Facebook

LE MAIRE **EN PARLE...**



La commune doit prendre un virage, en évoluant différemment, se projeter et avancer au même rythme que les plus « grandes ».

Jean-François Lagarde,
Maire de Nieulle-sur-Seudre

« **Nieullaise, Nieullais**. C'est avec une certaine fierté que je reviens vers vous avec ce nouveau journal. Nouveau format, nouveau nom. J'espère qu'il vous conviendra.

Monsieur le Maire, pourquoi ce nouveau format ?

Le conseil et moi-même avons pris conscience lors de la dernière parution de la Saloche que notre support n'était plus adapté, ni en phase avec notre population. Comme vous le savez, notre commune a beaucoup évolué ces 20 dernières années et sa population également. Nous devons nous adapter à l'ensemble de nos concitoyens et évoluer au même rythme qu'eux. Nous nous devons d'être plus modernes et dynamiques car c'est la mairie qui donne l'impulsion. Nous devons donner à nos lecteurs l'envie de lire ce support, lui fournir les informations les plus complètes possible, qu'elles soient communales ou communautaires.

«Nous nous devons d'être plus modernes et dynamiques »

Pourquoi la commune doit-elle évoluer, changer ?

Pour maintenir et suivre la ligne de conduite d'un projet municipal, il est nécessaire de fournir un travail de fond, et celui-ci se doit d'être concerté et cohérent. Nos projets à court ou long terme doivent reposer sur des valeurs et des convictions qui se traduisent au quotidien par une méthode et des actions.
Je dois bien le reconnaître, notre commune doit prendre un tournant pour continuer à aller de l'avant.
Le bilan de l'année écoulée ne fait qu'affirmer que 2017 sera sans nul doute l'année de la méthode, des projections et de l'anticipation.

Habituellement, j'annonce les projets terminés et ceux à venir, cela sera différent cette année , la commune a été amenée à revoir l'ordre des priorités.

Pouvez-vous nous indiquer lesquelles ?

Le conseil municipal et moi-même avions programmé des réalisations pour cette année qui devront être reportées, voire annulées.
En effet, la commune de la Gripperie a exprimé le souhait quitter notre RPI, ce qui nous oblige dans un délai très court à trouver une nouvelle organisation pour notre école et celle de Saint-Sornin.

Avec Joël Papineau, Maire de Saint-Sornin, nous travaillons avec nos équipes municipales sur différents scénarios, prioritairement sur la création d'une nouvelle commune, d'un mariage si vous préférez.

Cette solution nous semble la plus pertinente, offrant un impact financier moindre et une meilleure évolution dans l'avenir pour nos deux petites communes. Devenir une seule commune nous donnera plus de force et surtout voix au chapitre dans les plus grandes structures. Nous sommes pris par le temps et une décision devra être prise rapidement.

Il en est de même pour l'implantation de notre nouvel atelier. L'application stricte de la Loi littoral nous a amené à réfléchir autrement. Nous nous devons de poser chaque acte, chaque projet dans une cohérence de territoire, une urbanisation réfléchie, nous devons penser « long terme ». C'est pourquoi, nous avons fait réaliser une étude de centralité, celle-ci vous sera présentée prochainement en réunion publique.

Je tiens à rassurer mes administrés, dans l'attente de l'avancement de ces projets, nous ne resterons pas les bras croisés et nous continuerons d'œuvrer au bien-être de notre population en maintenant les aménagements des voiries (rue du Portail Rouge, etc.), le fleurissement de la commune, la mise en accessibilité des bâtiments communaux, l'aménagement du cimetière et bien d'autres choses que vous pourrez suivre au quotidien.

Merci Monsieur le Maire.

Je vous en prie et bonne lecture à toutes et tous ».

« Ça c'est passé à Nieulle »

Rétrospective en photos des évènements importants de la commune des mois passés.

Anciens ▸

Madame Régine Belliard et Monsieur Paul Moreau ont été mis à l'honneur lors du traditionnel repas des anciens. Doyens de la journée, ils se sont vus recevoir, des mains de Monsieur le Maire, fleurs et gourmandises.
Grâce à Jean-Jacques Delaforge et ses musiciens, l'après-midi eu un franc succès.





◂ Noël

Cette année, la commune a décidé d'innover en proposant à la Mairie de Saint-Sornin et à l'Association de Parents d'Élèves (APE) d'organiser un après-midi festif en proposant aux enfants une « boum » de Noël. La fête fût rythmée par la musique, les rires des enfants et surtout par la visite surprise du Père-Noël.

Vœux ▸

Vœux du Maire.





◂ Jeunes

Le 16 février 2017, Les fiers CP ont réalisé un spectacle théâtral. La mise en scène est signée de Madame Delmon (chants et danses autour du renard et du loup), les décors d'Audrey et de Ketty (sur le temps des TAP.
La première jouée a été devant les copains, la générale devant les parents.

Sommaire

2 ***Le Maire en parle***

3 ***Ça c'est passé à Nieulle***

4 ***Ça bouge !*** La voirie.

5 ***Ça bouge !*** Le Budget 2017.

6 ***Dossier*** Énergies renouvelables : la commune montre l'exemple.

8 ***Notre environnement***
Vers le zéro phyto pour l'entretien des espaces verts.

9 ***Notre jeunesse***
Football : des équipes, des défis et beaucoup de plaisir à l'ESNG.

10 ***Nos associations*** :
L'ADN a changé d'équipe.
Chasse : régulation et respect du biotope au programme.

12 ***Points de vue***
Bibliothèque Municipale, nouveau lieu d'échange et de partage.

13 ***Une page d'histoire***
Une salle des conseils extraordinairement «présidentielle».

14 ***Etat civil*** Naissances, mariages et décès de la commune.

15 ***Utile*** Les déchèteries.

16 ***Nos rendez-vous***
Agenda du mois de juillet et août.

LA VOIRIE, **UN INVESTISSEMENT CONSÉQUENT** MAIS NÉCESSAIRE









La rue du Chemin de bas

Le budget consacré à la voirie, chaque année, représente une charge importante.

Il n'est malheureusement pas possible à la municipalité de refaire toutes les routes en même temps. Des choix sont faits en début de mandat et en fonction de la dégradation plus ou moins avancée des chaussées.

1 - En 2016, les travaux ont porté sur la rue du Chemin de bas, l'impasse de Pradet et l'impasse des Cigognes. Ces travaux ont été confiés dans sa maîtrise d'ouvrage au syndicat départemental de la voirie et, après consultation, à la société Colas sud-ouest (DAVID) qui a réalisé les travaux.
Cette réalisation permet d'avoir une entrée sympathique de notre village, qui va être complétée par une mise en culture paysagée des massifs.

Une entrée sympathique de notre village

2 - Le chemin limitrophe des communes de Nieulle-sur-Seudre et Saint-Sornin, à Bienassis, s'étant considérablement dégradé, les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Picoulet. La facture (15 300 euros TTC) a été partagée à égalité entre les deux communes.

3 - La réfection de la troisième tranche des départementales desservant le port Paradis et Saint-Martin, qui aurait dû avoir lieu il y a trois ans a enfin pu être réalisée.
Ce chantier, sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM, a été effectué en trois temps afin d'éviter de perturber la vie du village. Cette réalisation permet de terminer l'entrée principale du bourg, elle sera aussi complétée par une mise en culture des massifs.
Elle apporte une meilleure sécurité des piétons.

Une meilleure sécurité des piétons

Les prochains travaux concernent la poursuite de la rue du Chemin bas, jusqu'à l'entrée de la rue du portail rouge ; cette rue en totalité et la rue des fauvettes sous réserve du coût du traitement des eaux pluviales.
La maîtrise d'ouvrage a, une nouvelle fois, été confiée au Syndicat de la voirie. L'ouverture des plis devrait intervenir sous peu pour un début des travaux en juin.
La rue de la Corderie va faire l'objet d'un renforcement de l'assainissement. Les travaux devraient démarrer en avril. Ces travaux sont à la charge du syndicat des eaux. À l'issue, il faudra bien évidemment attendre la stabilisation complète de la chaussée avant de lancer sa réfection.

LE **BUDGET 2017**

La Mairie communique les chiffres du budget 2017, recettes et dépenses, pour le fonctionnement et l'investissement de la commune, ainsi que l'évolution des taxes.

TAXES 2017

En raison des gros projets d'investissement prévus cette année, une augmentation de 2 % a été décidé par le conseil municipal. Cette augmentation s'applique sur les taux applicables aux bases prévisionnelles. La répercussion sur vos propres taxes se chiffrera en une augmentation de quelques euros

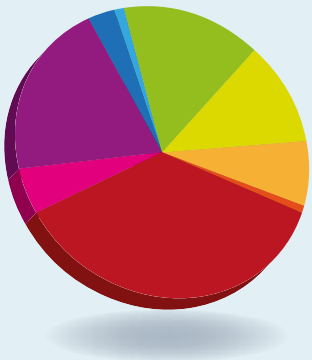
TAXES	BASES 2016	TAUX	BASES PRÉVISIONNELLES 2017	PRODUITS ATTENDUS
TAXE D'HABITATION	1 377 499 €	11,3	1 390 000 €	157 070,00 €
TFB	889 227 €	17,34	892 100 €	154 690,14 €
TFNB	67 108 €	94,51	67 100 €	63 416,21 €
				375 176,35 €

fonctionnement

Répartition des **dépenses de fonctionnement**

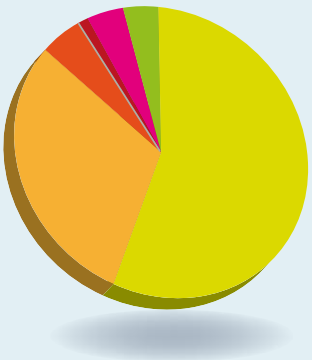
779 830,58 €

- 15% Achats et variation des stocks
- 11% Services extérieurs
- 7% Autres services extérieurs
- 1% Impôts, taxes et versements assimilés
- 36% Charges de personnel
- 5% Atténuations de produits
- 20% Autres charges de gestion courante
- 3% Charges financières
- 1% Excédent de fonctionnement reporté



Répartition des **recettes de fonctionnement**

779 830,58 €



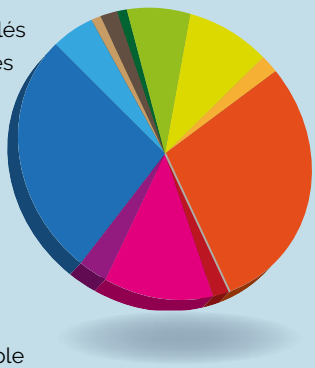
- 4% Produits des services, domaine et ventes diverses
- 55% Impôts et taxes
- 30% Dotations, subventions et participations
- 5% Autres produits de gestion courante
- 0,5% Produits exceptionnels
- 1% Atténuations de charges
- 4% Excédent de fonctionnement reporté

investissement

Répartition des **dépenses d'investissement**

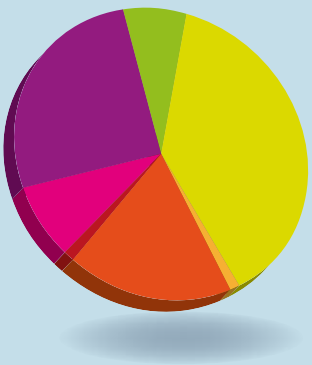
1 140 123,22 €

- 7% Déficit d'investissement reporté
- 9% Emprunts et dettes assimilés
- 2% Immobilisations corporelles
- 29% Travaux de voirie - rue du Portail rouge
- 0,2% Matériel de cuisine
- 2% Etude ADAPT
- 12% Réalisation parc de skate
- 3% Achat terrain
- 27% Bâtiments communaux
- 5% Aménagement CD
- 2% Projet agrandissement école
- 1% Colombarium



Répartition des **recettes d'investissement**

1 140 123,22 €



- 7% Produits des cessions d'immobilisations
- 38% Dotations, fonds divers et réserves
- 1% Emprunts et dettes assimilés
- 18% Travaux de voirie - rue du Portail rouge
- 1% Etude ADAPT
- 8% Réalisation parc de skate
- 26% Bâtiments communaux



Une énergie gratuite captée par une technologie de plus en plus performante.

Pour la production d'électricité, la commune de Nieulle-sur-Seudre a fait le choix du solaire photovoltaïque. Le panneau solaire est un dispositif transformant l'énergie de la lumière du soleil en électricité.

Initiative durable

ÉNERGIES RENOUVELABLES : **LA COMMUNE MONTRE L'EXEMPLE**

28/11 2016

La première réunion publique d'information sur le programme photovoltaïque.

Fort de son expérience en matière de développement durable et énergie propre, Monsieur le Maire a souhaité prolonger ses actions (Agenda 21) au sein de la commune en proposant au conseil municipal d'étudier la possibilité de lancer un programme de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, anciens et à venir.
Monsieur le Maire a également fait part de sa volonté d'associer à cette démarche l'ensemble de la population.
Dans la logique de son savoir-faire pour l'Agenda 21, Monsieur le Maire a souhaité prolonger ses actions à Nieulle.

Une campagne participative de financement des panneaux

La commune a lancé une campagne participative pour le financement de la pose de panneaux photovoltaïques. Pour ce faire, la commune a fait appel au CRER (Centre régional des Énergies renouvelables) pour l'accompagner dans sa démarche.

Ainsi, la commune, dans le cadre du dispositif DÉMOSOL, a lancé cette campagne participative pour le financement de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la supérette et de la salle des fêtes.
Une réunion publique a été organisée le 28 novembre 2016.

Vous pouvez suivre l'évolution de projet sur le site lumo-France.com

Des projets concrets mis en œuvre

« Investir aujourd'hui c'est économiser demain »

La supérette

La supérette est équipée d'une centrale de 8 960 WC, soit 32 panneaux photovoltaïques pour 53,7 m².

Production estimée : 10 360 kwh. ◄





La salle des fêtes

La salle des fêtes est équipée d'une centrale de 9 000 WC, soit 36 panneaux pour un total de 60,4 m².

► Production estimée : 10 670 kwh.

EN CHIFFRES

305
mètres carrés

C'est la surface des panneaux qui seront installés sur le toit des Ateliers municipaux.

2 250
heures

C'est la moyenne par an d'ensoleillement sur la commune de Nieulle.

crer EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉNERGIES RENOUVELABLES

démosol LE PHOTOVOLTAÏQUE PARTICIPATIF

DÉMOSOL : UN DISPOSITIF PERMETTANT DE RÉALISER DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES SUR DES BÂTIMENTS PUBLICS EN MOBILISANT L'ÉPARGNE DES CITOYENS.

- Démosol est une Société par Actions Simplifiée créée à l'initiative du CRER.
- Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) est une association technique de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Cette forme de société permet facilement de collecter l'épargne des citoyens en émettant des obligations.
- Elle a pour objet le développement de projets photovoltaïques sur le patrimoine des collectivités en associant les citoyens du territoire.

Pourquoi participer ?

- Pour que les recettes de l'activité restent sur le territoire.
- Pour me réapproprier et maîtriser la production d'énergie
- Pour participer à mon niveau aux enjeux énergie-climat
- Pour que mon épargne serve sur un projet que j'ai choisi sur mon territoire
- Pour me permettre de participer au développement des énergies renouvelables même quand les conditions d'implantation ne sont pas adaptées chez moi.

Comment s'impliquer ?

Pour la collectivité :

- Je mets à disposition les toitures de mes bâtiments publics
- Je participe à la mobilisation des citoyens de mon territoire
- J'offre aux citoyens la possibilité de participer à un projet local de production d'énergie renouvelable

Pour le particulier :

- Je place mon épargne dans un projet local d'énergie renouvelable
- Je participe entre 50 et 2000 € en fonction de mes moyens
- Je reçois chaque année capital et intérêts dans les mêmes conditions que la banque partenaire (2 à 4% pendant 15 à 20 ans)

Le CRER

- L'association est actuellement l'associé unique de DémoSol
- L'association participe avec la collectivité à la mobilisation des citoyens
- L'association veille au bon déroulement technique du projet

En savoir plus
05 49 08 24 24



VERS LE ZÉRO PHYTO **POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Les pesticides interdits depuis le 1er Janvier 2017.

Sébastien, vous qui assurez avec vos collègues l'entretien des espaces verts de la commune, comment allez-vous pouvoir répondre à ces nouvelles obligations ?

Pour le cimetière, nous pourrons continuer un désherbage chimique dans l'attente de produits de biocontrôle (agent ou produit utilisant des mécanismes de lutte naturelle). Il en est de même pour le terrain de boules .

01/01/2019

C'est la date à partir de laquelle les particuliers auront l'interdiction de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dangereux.

Sur la voirie, intervention manuelle à la binette, passage au rotofil et balayeuse tous les mois.

Existe-t-il des machines qui pourront faciliter votre travail et respecter l'environnement ?

Nous avons en essai un matériel désherbant mécaniquement par arrachage et ramassage. Son coût est de 8 500 €.

Nous testons aussi le désherbage par la vapeur d'eau chaude, dont le coût est d'environ 20 000€.

Les communes de Saint-Just-Luzac et Nieulle-sur-Seudre partagent déjà l'utilisation de certains matériels et même des heures de travail entre les agents.

En 2017, elles ont fait le choix d'aller plus loin dans leur partenariat. Ces nouveaux équipements, acquis par la commune de Saint-Just-Luzac, seront mis à la disposition de Nieulle, après signature d'une convention,

En conclusion, nous visons la maîtrise de la végétation et non plus sa destruction par produits chimiques nuisant à l'environnement et la santé.

Une réponse concrète aux jeunes...

Pour mémoire, un groupe de jeunes nieullais avait sollicité Monsieur le Maire pour obtenir divers équipements sportifs et ludiques.

Les membres du conseil municipal ont souhaité qu'élargir cette demande en imaginant un aménagement global sur le square Marthe Dufour et ses abords.
En 2016, la commune a ainsi fait installer deux modules : le skate-park et une nouvelle structure pour les plus petits. Cet aménagement sera complété par la mise en place d'un city-park et la création d'un kiosque et de sanitaires.







Inauguration du skate-parc et des jeux pour enfants.

FOOTBALL : DES ÉQUIPES, DES DÉFIS ET BEAUCOUP DE PLAISIR À L'ESNG

Interview de Yannick Veillat, président de l'ESNG et de Damien Préfol, l'un des entraîneurs de l'équipe des féminines.



L'équipe féminine de l'ESNG, qui cherche à recruter de nouvelles joueuses, même débutantes.

Grande nouveauté cette saison : une équipe féminine ! Pouvez-vous nous présenter l'équipe ?

L'équipe est composée de 15 licenciées et Flora Noureau en est la capitaine. Pour les entraîner et les accompagner, trois personnes : M. Damien Prefol, M. Adrien Cantayre et Anthony Gelineau également joueurs en seniors dans le club.

Qu'est-ce qui vous a semblé le plus facile mais aussi le plus difficile dans la création de cette équipe ?

Nous avons été contactés par 2 ou 3 filles qui souhaitaient créer une équipe féminine à l'ESNG. Cette idée nous a plu tout de suite et nous nous sommes lancés dans cette aventure. C'est très certainement la phase la plus facile de cette création.

Depuis le début de la saison, le plus difficile est le recrutement de joueuses. Il faudrait absolument renforcer l'équipe pour la prochaine saison. C'est avec plaisir qu'elles accueilleraient d'autres joueuses, même débutantes, pour des dimanches animés.

De manière générale, quelles sont vos attentes et ambitions pour les mois à venir avec l'ESNG ?

Nos attentes : avoir plus de dirigeants au sein du club. Nous avons d'ailleurs accueilli cette année une nouvelle éducatrice pour les enfants. Diplômée de la Faculté de sport, son expérience est un atout pour nos jeunes. Dès 5 ans, nous initions les petits (filles et garçons) à l'esprit sportif, au jeu collectif et au respect de l'autre.

Nos ambitions ? L'équipe phare masculine, quant à elle, est en bonne position dans sa poule de 3e Division départementale, et ambitionne de monter en 2e division, mais le championnat est loin d'être terminé. L'équipe B joue son rôle de « réserve » en permettant à tous les joueurs de progresser.

« C'est une association bien structurée qui offre des animations dans les trois communes et pour tous les âges. »

Un petit mot pour la fin ?

Ce club de football issu de 3 clubs voisins qui s'essoufflaient, est en plein essor avec plus de 120 licenciés dont 37 enfants.

Notre saison est aussi émaillée de rencontres extra-sportives pour petits et grands : goûter de Noël, repas de début d'année, barbecues, etc. afin d'entretenir la convivialité et de créer des liens entre tous les groupes.

Bien sûr, il nous faut aussi des finances. Outre les 2 éclades estivales à Nieulle, nous organisons une brocante au Gua le lundi de Pâques, puis une autre à Saint-Sornin le lundi de Pentecôte ainsi qu'une marche gourmande. Nous sommes aussi soutenus par les 3 municipalités, que ce soit par l'entretien des installations ou sous forme de subvention.

C'est une association bien structurée qui offre des animations dans les trois communes et pour tous les âges. Rejoignez-nous !

Contacts : Y. Veillat au 06 30 01 07 31 et C. Chartier au 06 79 85 50 73



L'ADN A CHANGÉ **D'ÉQUIPE**

Nouveau bureau pour l'année 2017

Présidente : Françoise Jarriault
Vice-Présidente : Brigitte Reinhardt
Trésorière : Céline Laguitton
Trésorière Adjointe : Réjane Roque
Secrétaire : Jean-Pierre Roumilhac

Adhésion annuelle : 15 €
dégressive selon la date d'inscription
Exceptionnellement, elle sera de 5 € pour le dernier trimestre 2016/2017.

Ouvrant droit aux activités suivantes :

ATELIER D'ÉVEIL
Vendredi matin de 9h30 à 11h
Salle des fêtes

GYMNASTIQUE
pour les séniors
Mardi de 9h15 à 10h15
Jeudi de 10h45 à 11h45

STEP pour les plus jeunes
Jeudi de 20h à 21h30
Rythme plus soutenu, 29 adhérents
se retrouvent pour une bonne mise en forme. Ambiance sérieuse mais décontractée. Salle des fêtes.

INFORMATIQUE
Mercredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h
Bibliothèque

CLUB DU LIVRE
Une fois par mois
chez l'un des participants

Avec supplément en sus de la cotisation :
STAGE DE CIRQUE
Vacances de Pâques et Toussaint
(enfants à partir de 7 ans et adolescents)
75 € la semaine. À la salle des fêtes.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces activités, venez nous rejoindre !

Contactez Françoise Jarriault
Tél. : 05 46 47 51 03
françoise.jarriault@orange.fr

À NOTER : nous vous proposons un Pique-nique de l'amitié
> le Dimanche 18 Juin

NOUVELLE ACTIVITÉ !

Peinture artistique

Avec professeur diplômé, le lundi de 14h à 18h ou le jeudi toute la journée. Salle des Associations.

Si la demande devient plus importante, il sera envisagé un cours supplémentaire le lundi matin de 9h à 12h.



2 cours	>	40 €
3 cours	>	50 €
4 cours	>	60 €

Nieulle en fête !

Le 14 juillet 2016 a été, comme les autres années, un franc succès.
Et nos pensées se sont tournées vers deux de nos « piliers » qui nous ont tragiquement quittés.

Parmi les festivités qui ont beaucoup marqué, citons le défilé des chars, le défilé de robes insolites, le concours de pétanque, le concours d'épouvantails, mais aussi les jeux d'enfants, venus nombreux malgré un manque d'encadrants,

Il ne faut pas oublier les repas de midi de Jean-Claude, avec son équipe toujours aussi agréable.

Le repas du soir, réalisé par Monsieur le Maire, comme les années précédentes, a rencontré un vif succès. En effet, plus de 500 repas ont été distribués.

Pour les 20 ans de Nieulle en Fête, un grand feu d'artifice a clôturé cette journée.



Un Comité des fêtes renouvelé

Le 10 février 2017 a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes, avec le renouvellement du bureau.

Ont été élus à l'unanimité :
> Corinne Tranchant, Présidente,
> J-Pierre Roumillhac, Vice-Président,
> Jean-Paul Marcellin, Secrétaire,
> Yves Viollet, Trésorier.

Le Comité des Fêtes souhaiterait que la jeunesse nieullaise s'investisse plus dans la vie du village. Nous attendons de nombreux bénévoles pour fabriquer les chars, s'occuper des stands et placer les brocanteurs.

Chasse : régulation et respect du biotope au programme



Que pouvez-vous nous raconter de votre saison de chasse 2016/2017 ?
L'ouverture du mois d'août a été conforme à nos espérances, ainsi que celle de septembre.

La grippe aviaire vous a-t-elle posé des contraintes ?
À partir de novembre, à cause de l'épizootie H5N8 (grippe aviaire), les lâchers ont été interdits à moins d'1 km des zones de gibiers d'eau. Un rattrapage sera effectué la saison prochaine sur plusieurs lâchers.

Et votre bilan cynégétique ?
Les lièvres ont été au rendez-vous en novembre. La réintroduction de canards et de lièvres est interdite par la fédération.

Quel contrôle sur le gibier exercez-vous ?
Durant tout le mois de mars, nous avons eu l'occasion de réguler la population des renards, pies, ragondins et rats musqués. Dans le mois d'avril, nous organiserons une ou deux battues de ragondins.

Pouvez-vous nous dire ce qu'est une tonne ?
La chasse à la tonne est une pratique traditionnelle de certains départements côtiers. La Charente-Maritime compte 1171 tonnes de chasse immatriculées pour la chasse de nuit.

Enterrées ou semi-enterrées, de taille et d'aménagement variables, ces installations sont camouflées pour se fondre dans l'environnement. Elles sont implantées autour d'un plan d'eau, la « mare de tonne » dont le remplissage s'effectue avant la période de chasse par pompage, gravité, inondation ou submersion marine.

Principalement exercé en marais et zones humides, ce mode cynégétique impose un grand respect du biotope et de la ressource en eau. La chasse à la tonne, comme la gestion des mares et des tonnes, est donc soumises à des réglementations particulières.

Vos réunions de fin de saison
Le repas de l'ACCAT a été une réussite malgré des petits couacs, la musique a été au top et s'est arrêtée vers 3 h du matin. En espérant vous retrouver l'année prochaine. Nous organiserons certainement un loto dans le courant de l'année.

EN CHIFFRES

20000
chasseurs
environ dans le département

120000
associations
de chasseurs en France

L'ACCA regroupe des chasses privées et des chasses gardées

LA BONNE IDÉE À SUIVRE



Découvrez la boîte à livres !

Dans le cadre de l'opération nationale « Lutte contre l'illettrisme » mais aussi de celui de « La culture par la lecture », le Lions Club de Marennes et la Mairie de Nieulle-sur-Seudre se sont associés dans cette opération, avec la pose d'une boîte à livres, dont l'inauguration a été faite le Lundi 13 mars 2017.

Cette boîte à livres, installée à la vue de tous, près de la boulangerie, sera régulièrement garnie par les soins de la Bibliothèque et de ses bénévoles. Chacun peut y piocher quand il veut le livre de son choix, le remettre ou le garder.

Le Lions Club de Marennes vous serait gré de bien vouloir respecter l'état de cette boîte et des livres qui la garnissent.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, **NOUVEAU LIEU D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE**

La bibliothèque municipale offre un choix de lectures pour tous, qui peut être complété par un service départemental. Ses bénévoles la font vivre et vous accueillent trois fois par semaine. Profitez-en !



L'équipe des bénévoles de la bibliothèque

400
ouvrages

259
adhérents

HORAIRES D'OUVERTURE :
Le mardi de 16 h à 17 h 30
le mercredi de 16 h à 18 h
le samedi de 10 h à 12 h

HORAIRES D'ÉTÉ (JUILLET & AOÛT)
ouverture seulement le samedi de 10 h à 11 h 30

La bibliothèque accueille toutes les trois semaines les élèves de l'école accompagnés par l'équipe éducative. Ils choisissent des contes (*La sorcière au bout de la rue*, par exemple), des BD (*Les Légendaires…*), des mangas (*One Piece…*), des documentaires jeunes (*Étoiles et planètes…*).

Pour les adultes, nous avons un large choix et des nouveautés, entre autres des romans (comme *Le Garçon* de Marcus Malte), policier (*Intimidation* de Harlan Coben).

Grâce à la subvention municipale de 1200 € par an, notre catalogue se diversifie pour le plaisir de nos 259 adhérents.

Si le livre que vous désirez n'est pas en notre possession, un service « navette SLEM « (service livraison express mensuel) de la médiathèque départementale permet de satisfaire, chaque mois, les demandes exceptionnelles.

À chaque passage du bibliobus (2 fois par an), nous renouvelons 400 ouvrages.

Le catalogue de la médiathèque départementale est consultable en ligne :
charente-maritime.fr/mediatheque-dep/

Les bénévoles de la bibliothèque gèrent la boîte à livres offerte par le Lions Club de Marennes. Elle se situe devant la boulangerie. N'hésitez pas à vous servir !

En cas de maladie et sur demande, nous pouvons vous apporter des livres à votre domicile. Reine, Annie, Jean-Pierre et Joël, bibliothécaires bénévoles, sont là pour vous accueillir, vous conseiller et échanger lors des permanences. Si vous voulez vous joindre à eux, n'hésitez pas à les contacter.

Contact biblionieulle@gmail.com
05 46 47 53 48 ou 06 85 75 30 75

ENVIE D'UN LIVRE QUE NOUS NE POSSÉDONS PAS ?

La médiathèque départementale, grâce au service livraison express mensuel, peut satisfaire cette demande exceptionnelle > Rendez-vous sur :

charente-maritime.fr/mediatheque-dep/

Une salle des conseils extraordinairement «présidentielle»



La salle du Conseil de la Mairie de Nieulle-sur-Seudre recèle un véritable trésor, que bien des communes pourraient nous envier : une galerie unique des portraits des Présidents de la République.

Notre commune, non sans fierté, collectionne les portraits des Présidents de la République. Ces portraits figurent dans la salle du conseil municipal et la collection s'agrandit à chaque nouveau président.

Une curiosité à voir !

De Louis Napoléon Bonaparte (1848-1851) à François Hollande (2012-2017) chacun est accroché au mur.
Si l'on observe d'un peu plus près ces portraits, on constate que Gambetta est le seul de profil, sans doute pour masquer son œil de verre...
Le portait officiel a peu évolué dans sa forme au cours des années. C'est le plan rapproché ou le plan américain qui domine majoritairement, le regard se porte sur le visiteur, de face ou sur la droite, seuls deux présidents regardent sur la gauche : Thiers et Pompidou. La couleur apparaît avec le Général De Gaulle. Que le portrait de Valéry Giscard d'Estaing rompe très nettement avec la tradition fait la preuve de l'entrée dans le monde de la communication, comme en passant à l'horizontal, le gros plan, la disparition des insignes officiels, le regard droit et souriant, la tenue civile, le drapeau tricolore en fond.
Le portrait de Jacques Chirac, lui, renouvelle le genre en proposant pour la première fois une pose en extérieur, dans les jardins de l'Elysée, plus naturelle, même si le sourire semble un peu crispé.

Emmanuel Macron viendra bientôt compléter la série des portraits des Présidents de la République Française que peu de mairies ont eu l'idée de conserver ainsi.



POURQUOI ?

La rue « Quéreux du vieux puits »

Un quéreu (parfois orthographié ***quereu***, ***quereux*** ou ***quaireu***), est une forme d'habitat traditionnel propre aux provinces du centre-ouest et du sud-ouest de la France (essentiellement Saintonge, Aunis, Poitou, Angoumois). Dans le Berry, ce type d'habitat porte le nom de *quéru* ou *carroué* et en Auvergne, de *queiriau*.
Trouvant ses origines au Moyen-Âge, bien que nombre de ces constructions soient plus récentes, il dérive du mot latin quadrum (carré). Il se compose de plusieurs maisons rassemblées autour d'une cour ouverte, espace réputé commun où est généralement présent un puits, dont l'eau était partagée entre les habitants. On y trouve souvent aussi un timbre (petit lavoir) où l'on venait faire la bujhée (la lessive).
À l'origine, *quereux* ne désigne que la cour. Désormais, par extension, on entend généralement par *quereux* l'ensemble formé par la cour et les habitations.



Naissances, mariages et décès de la commune.

NAISSANCES

2016

Elliot KHODJA, *2 janvier 2016*
Axel CUREAUDEAU, *24 janvier 2016*
Gabriel LERBAUDIERE, *28 janvier 2016*
Romy RUCHAUD, *9 février 2016*
Rose GONCALVEZ, *19 février 2016*
Tilyann MURCIA, *31 mai 2016*
Arthur LEFEUVRE, *4 juin 2016*
Evan BON, *18 juin 2016*
Margot CHARRIER, *16 juillet 2016*
Nathan JUGLAS, *8 septembre 2016*
Nawel GOULDMANE, *27 septembre 2016*
Élise MORAN, *14 octobre 2016*
Noémie REDJALA, *30 octobre 2016*

2017

Pauline TEXIER, *9 février 2017*
Emma DELHOUMEAU, *10 février 2017*
Sasha FOURNIALS, *15 février 2017*
Edonis KNOCKAERT, *17 mars 2017*

MARIAGES

2016

Lucette PAYET et André MEGE
12 mars 2016

Laëtitia CALLET et Philippe PICARD
23 avril 2016

Lucie MORIZOT et Thibaut RAYNAL
30 juillet 2016

Aurélie PATTE et Romain RUCHAUD
6 août 2016

Noria BOUACHI et Ludovic MERCIER
27 août 2016

Chloé BENZI et Elien LAGARDE
17 septembre 2016

DÉCÈS

2016

André RENOUX, *25 avril 2016*
Yolande RENAUD, *2 mai 2016*
Philippe LEWANDOSKI, *11 mai 2016*
Robert LUCAZEAU, *25 juillet 2016*
André VIOLLET, *29 août 2016*
Marcel ARDON, *6 décembre 2016*

2017

Yves SERVENT, *3 janvier 2017*
Jean BESSON, *24 janvier 2017*
Yves BERNARD, *4 mars 2017*
Hélène ROLLAND, *10 mars 2017*
Raymonde GIRARD, *1er avril 2017*
Monique CROUZET, *20 avril 2017*
Jacques MORINET, *26 avril 2017*

À savoir

Feux interdits

Depuis 2011 l'écobuage est interdit dans les communes.
C'est pourquoi vos déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Carte d'identité

Depuis le 15 mars 2017, la commune ne peut plus établir les cartes d'identité. il convient de prendre rendez-vous avec la Mairie de Marennes services état civil.
Tél : 05 46 85 25 55

Lutte contre le bruit

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse, tronçonneuse, etc…) est réglementé :
Il est autorisé du lundi au vendredi
de 8h30 - 12h et 14h30 - 19h.
Le samedi il est autorisé de 10h - 12h et 15h - 19h et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Pour rompre l'isolement, la Maison de Pierre
Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

Pouvez-vous nous présenter votre association ?

Le G.E.M. du pays Marennes-Oléron « La Maison de Pierre » est né en novembre 2006, un an après la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un G.E.M. est un lieu destiné à l'accueil de personnes en situation de handicap psychique et/ou souffrant d'isolement. Ce lieu de passage, de mixité sociale, ouvert à tous, permet de reprendre confiance en soi, de rompre l'isolement et de créer du lien.

Notre association compte une soixantaine d'adhérents qui se retrouvent sur différents sites : Saint-Pierre, Marennes, Le Gua. À Saint-Just-Luzac, nous occupons le Local Jeunes, une fois par semaine, pour offrir un lieu d'activité adapté aux besoins et aux envies des plus jeunes.

Vous pouvez nous retrouver à l'antenne du Gua 13-15 rue Samuel Champlain (médiathèque 1er étage) les mardis de 14 h 15 à 18 h.

Pour tous renseignements : 06 42 07 77 34

COLLECTES DES **DÉCHETS**

Comme vous le savez, la gestion des déchets relève de la compétence de la communauté de communes du Bassin de Marennes qui exerce la compétence « gestion des déchets» sur l'ensemble de son territoire.

La déchèterie «La Madeleine» est réservée aux particuliers. Elle est accessible par la route départementale 728 (Marennes-Saintes) à «Saint Nadeau» et par la route départementale 131 (Marennes-Le Gua)
Tél. : **05 46 02 51 43**

Les professionnels sont invités à se rendre à la déchèterie du «Bournet», située à la limite de Marennes et Saint-Just-Luzac à proximité de l'Aérodrome
Tél. : **05 46 85 41 37**



Pour l'accès aux déchetteries, présenter la carte PASS

infos

RAMASSAGE

des ordures ménagères : il est conseillé de sortir vos poubelles la veille après 19 heures.

Sacs jaunes : le jeudi matin rappel, les sortir la veille !

Poubelle déchets ménagers : le mercredi matin (et le samedi matin du 01.07 au 31.08).

PLUS DE RAMASSAGE SUPPLEMENTAIRE DEPUIS ENVIRON 3 ANS



NUMÉROS, SITES ET ADRESSES **PRATIQUES**

Mairie
4 place de la Mairie - 17600 Nieulle-sur-Seudre
Tél : **05 46 85 12 04**
Accueil : Le lundi, Mardi et Vendredi est ouverte de 9h00 à 12h30. Le samedi est ouverte de 9h00 à 12h00.

La Poste
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi est ouverte de 14h00 à 16h00. Le samedi est ouverte 9h00 à 11h30.
Tél : **05 46 85 92 16**

CDC du Bassin de Marennes
Tél : **05 46 85 98 41**

Centre de Loisirs de Marennes
« Le château des enfants »
Tél : **05 46 76 46 67**

C.I.A.S du bassin de Marennes
(Service d'aide à domicile)
23 rue Dubois Meynardie - 17320 Marennes
Tél : **05 46 85 75 43**
Service public.fr, pour toutes vos démarches.

Numéros d'urgence
SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18

À VOUS LA PAROLE !

Coupon détachable pour expression libre des lecteurs, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

La Nuit des étoiles, en août



La Nuit des Étoiles aura lieu à la salle des fêtes de Nieulle-sur-Seudre, du mercredi 2 au samedi 5 août 2017. Les observations astronomiques se feront chaque soir, suivant les conditions météorologiques et 3 instruments seront à disposition du public.

ANIMATIONS

> Conférence sur la radio-astronomie.

> Conférence sur l'histoire géologique de la terre.

> Liaisons radio-amateur (contact de Nieulle avec le monde entier).

> Recherche et écoute de météorites (périodes de perseÔdes).

> Animation jeunes avec la fabrication de fusées à eau.

> Concours de hauteur atteinte par les fusées suivant le remplissage effectué par les jeunes (niveau d'eau dans la bouteille, et pression obtenue par une pompe à vélo : venir avec sa bouteille de coca vide décorée 1,5 l).

> Atelier confection de cadrans solaires.

2 EXPOSITIONS

> L'histoire géologique de la Terre

> La radio-astronomie



© Istock

À noter

Agenda des mois de juillet et août



14 JUILLET
Nieulle en Fête



22 JUILLET et 12 AOÛT
Éclade
organisée par l'ENSG

MERCREDI 2 AU SAMEDI 5 AOÛT 2017
La Nuit des étoiles
Salle des fêtes de Nieulle-sur-Seudre



Commune de Nieulle-sur-Mer
Place de la Mairie - 17600 Nieulle-sur-Seudre
www.nieulle-sur-mer.com
Tél. 05 46 85 12 04
Email: mairiedenieullessurseudre@orange.fr
Horaires d'ouverture de la mairie : lundi, mardi, vendredi : de 9h à 12h 30
Le samedi : de 9h à 12h. La mairie est fermée le mercredi et jeudi
Directeur de la publication: Jean-François Lagarde
Commission communication : M. Manceau Michel - Mme O'neil Gislaine - Mme Chalonny Emmanuelle - Mme Pierre Annie
Conception maquette: RC2C
Impression : Imprimerie Mingot
Crédits photographiques: Nieulle-sur-seudre sauf mention
Dépôt légal en cours - Tirage 600 exemplaires

À SUIVRE...

Retrouvez toutes les informations récentes de la commune sur notre page **Facebook**. Rejoignez-nous !